

Acte publié le 18.04.23

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	41
Votants par procuration	9
Absents	4
Total des votes	50

4. Fonction Publique

4.1. Personnels titulaires et stagiaires de la FPT

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués en date du cinq avril 232023 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Courel.

TITULAIRES PRESENTS : Mme DE ANDRES, M. FOURNIER, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON, Mme GILBERT, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. BARRE, M. MARIE, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. TIMON, Mme DUTILLOY, Mme ROSA, M. BEAUDOUIN, Mme DUVAL, M. Mme MONLON, M. LEFRANCOIS, Mme CABOT, M. DUCLOS, Mme QUESNEY, M. AUBE, M. VALLEE, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, Mme. BOURNISIEEN

TITULAIRES EXCUSES : M. GIRARD, Mme ROULAND, M. LEROY, M. DUMESNIL, M. BONVOISIN, Mme CLUZEL, Mme LOUVEL, M. BURET, M. MAUVIEUX, M. SENINCK

SUPPLEANTS PRESENTS : M. BESSARD, M. LEBOUCHER, Mme DUHAMEL, Mme QUEVAL, Mme GLEMOT, Mme MONTIER

PROCURATIONS : M. GIRARD à M. SIMON, Mme ROULAND à M. BISSON, M. LEROY à M. COUREL, M. BONVOISIN à M. TIHY, Mme CLUZEL à M. MARIE, Mme LOUVEL à Mme DUTILLOY, M. BURET à M. DARMOIS, M. MAUVIEUX à M. VALLEE, M. BLAS à Mme BOURNISIEEN

SECRETAIRE DE SEANCE : M. FOURNIER

DEL_0051_2023_Création d'un emploi permanent de journaliste multimédias

La Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle est un territoire riche et dynamique. Son patrimoine, ses atouts touristiques, sa spécificité autour de la Risle, les savoir-faire qui y sont présents et sa diversité culturelle méritent une valorisation. De nombreux évènements s'y déroulent et une communication adaptée et plus dense se doit d'être développée pour en faire la promotion. En parallèle, l'activité au sein du service communication est croissante et l'alimentation et le développement des outils digitaux est chronophage. Le recrutement d'un agent sur un poste de journaliste multimédias et créateur de contenus permettrait de couvrir les manifestations de la Communauté de communes et de ses 32 communes afin de produire des contenus multimédias (photos, vidéos, lives), d'alimenter les réseaux sociaux existants et le site Internet de la Communauté de communes, et également de créer et alimenter de nouveaux réseaux. Il permettrait également la rédaction d'articles pour les bulletins, les publications et de communiqués pour la presse, pour atteindre les objectifs de communication et d'information de la collectivité. Enfin, il permettrait la création de contenus vidéos pour valoriser les territoires.

Les différentes missions, compétences nécessaires et contraintes particulières sont détaillées dans la fiche de poste ci-jointe annexée.

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

En cas de recherche infructueuse de candidats fonctionnaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, pour une durée déterminée d'un an maximum et prolongé dans la limite totale de deux ans lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Aussi, et au regard de ce qui précède,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L.313-1 du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT qu'il faille palier au besoin identifié à la Direction de la Communication

CONSIDERANT qu'il convient de recruter un Agent au grade répondant aux critères définies dans l'annonce qui sera publiée sur le site EMPLOI TERRITORIAL (Rédacteur, Adjoint Administratif territorial, Adjoint Administratif territorial pal 1^{ère} classe) pour exercer les fonctions de Journalistes multimédias à temps complet.

*Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,
Décide,*

- **D'AUTORISER** la création du poste de Journaliste Multimédias au grade de Rédacteur
- **D'AUTORISER** la modification du Tableau des effectifs de la CCPAVR sur les emplois permanents au grade de recrutement,
- **DE FIXER** la rémunération selon le grade de recrutement,
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au Budget,
- **DE DONNER** tout pouvoir au Président ou son représentant pour signer les documents et actes afférents à cette décision

Pont-Audemer, le 12 avril 2023
le Président
qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure


Francis COUREL



Journaliste multimédias – créateur de contenus

FICHE DE DESCRIPTION DE POSTE

Filière : Administrative

Catégorie B

Etablissement : CCPAVR (mutualisé Ville)

Service : Communication

Temps de travail : 1607h (sur base 35/35^{ème} dont 28-30h bureau / 5-7h réparties sur soir et week end)

Les missions confiées porteront principalement :

Couvrir les manifestations de la Communauté de communes et de ses 32 communes dont Pont-Audemer, pour produire des contenus multimédias (prise de notes, rédaction d'article, prise de vues photos, vidéos, lives, story, réels et posts)

Rédiger les articles des magazines municipaux et des bulletins intercommunaux, préparer les visuels et concevoir les mises en page selon une maquette définie.

Chargé(e) d'améliorer et d'entretenir les contenus des réseaux sociaux existants et du site Internet, de créer et alimenter de nouveaux réseaux, pour atteindre les objectifs de communication et d'information la Communauté de communes et pour la Ville

Créer des contenus vidéos pour valoriser les territoires.

Professionnel(le) expérimenté(e) possédant des compétences de rédaction créative et adaptées aux supports visés.

Compétences Nécessaires :

Qualités relationnelles – Rédaction créative et adaptée aux supports – Réactivité – Disponibilité

Compétence dans la production de vidéos et photographies.

Maîtrise des logiciels de bureautique standards, d'Internet et du système Wordpress.

Maitrise des logiciels métiers : Indesign – Photoshop – Adobe Premiere et suite Adobe
Connaissance des réseaux sociaux courants, des techniques de référencement (SEO, SEA et SMO) et contraintes imprimeur

Contraintes Particulières :

Temps de travail régulier sur soirées et sur week-end afin de couvrir les réunions publiques et manifestations de la Communauté de communes et de la Ville (pour les réseaux sociaux et pour rédiger des articles pour les magazines). Le temps de travail sera donc réparti sur 30h au bureau (lundi matin libéré) pour 1607 heures annualisées.

Le poste peut nécessiter ponctuellement l'installation de matériel pour l'évènementiel.

Permis B obligatoire. Utilisation du véhicule de la collectivité ou du véhicule personnel sur remboursement des frais.

Limites d'Autorité :

Sous l'autorité de la Directrice du service communication.